

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Le Duathlon des Mandarines est organisé par le Mistral Triath'Club Orange avec le concours de la Ville d'Orange, de la BA115, de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte d'Azur de Triathlon.

Toute inscription à cette manifestation implique d'avoir pris connaissance et accepté le règlement de l'épreuve ci-dessous ainsi que le règlement de la FFTri.

Art.1 :

L'important est de participer, et de finir sa course tout en respectant les autres concurrents, le corps arbitral et les bénévoles qui permettent la mise en place de cette manifestation.

Art. 2 : Inscription

Les inscriptions sont limitées à 225 places. La date limite des inscriptions est fixée au plus tard **au 31 Mars 2021**. L'**inscription** devra se faire sur le site internet du chronométrateur Eventicom.

L'inscription n'est possible que pour des athlètes licenciés FFTri.

Il n'y a pas d'inscription sur place. Aucune inscription ne sera acceptée si elle n'est pas complète.

En cas de désistement, les droits d'inscription resteront acquis par l'organisation.

L'épreuve mini-poussin est exclusivement réservée aux enfants né(e)s en 2014, 2015

L'épreuve 6/9ans est ouverte aux enfants né(e)s en 2012, 2013

L'épreuve 8/11ans est ouverte aux enfants né(e)s en 2010, 2011

L'épreuve 10/13ans est ouverte aux enfants né(e)s en 2008, 2009,

L'épreuve 12/19ans est ouverte aux enfants né(e)s en 2007, 2006, 2005, 2004, 2003 et 2002

Art. 3 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera le jour de l'épreuve entre 09h00 et 11h00.

Seul le représentant du club qui récupère les dossards de ses athlètes sur présentation d'une pièce d'identité doit signer sur la feuille d'émargement en justifiant l'identité des athlètes (pièce d'identité, passeport, témoignage des parents, ...)

Il sera remis à chaque concurrent 1 dossard ainsi qu'une puce.

Art. 4 : Réglementation et Briefing d'avant course

Tous les concurrents s'engagent à respecter la réglementation sportive de la FFTri et les instructions données habituellement lors du briefing d'avant course. Les instructions seront envoyées avant la date de l'épreuve par l'organisateur avec la validation de l'arbitre principal. Aucun briefing n'aura lieu le jour de la course.

Art. 5 : Parcours et Aire de transition

Le vélo sera déposé dans un parc à vélo (aire de transition) avant la course et pourra être récupéré après la fin de l'ensemble des courses.

Dans le parc à vélo, il est interdit de monter sur le vélo, il faut le pousser jusqu'à la sortie en franchissant la ligne de « pied à terre ».

En vélo, le casque à coque rigide est obligatoire.

Il est interdit de faire les parcours torse nu.

Il n'est pas autorisé de se faire aider : toute la course se déroule sans assistance extérieure.

Le dossard doit être visible derrière sur la partie vélo et devant sur la partie course à pied (l'utilisation d'une ceinture porte dossard est obligatoire).

Le parc à vélo est surveillé à compter de l'ouverture de celui-ci, et 30min après l'arrivée du dernier concurrent de la dernière épreuve. Seuls les concurrents, les arbitres et les organisateurs peuvent pénétrer dans le parc à vélo. Les athlètes sont responsables de la comptabilisation du nombre de tours à effectuer.

Art. 6 : Modification/Annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours si les circonstances l'y contraignent.

En cas d'annulation de la manifestation, une réduction nominative de 50% sera appliquée pour la prochaine édition du Duathlon des Mandarines.

En cas d'annulation de la manifestation du fait des obligations sanitaires (COVID19) l'organisation assurera le remboursement des frais d'inscriptions.

Art. 7 : Assurance/Responsabilité

Les concurrents sont couverts par l'assurance de la FFTri.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de perte et/ou de vol de matériel.

Art. 8 : Sécurité

La sécurité sur les parcours est assurée par des signaleurs et les secours sont sous la responsabilité d'un organisme agréé.

Art. 9 : Droit à l'image

La validation de l'inscription autorise le Mistral Triath'Club Orange à utiliser toutes vidéos/photos prises durant l'épreuve à des fins de promotion de cette manifestation.

Art 10. Dispositions sanitaires - Protocole

Compte tenu de l'épidémie de COVID 19, les dispositions détaillées ci-dessous seront mises en place.

- Les directives et les conseils du gouvernement en matière d'hygiène doivent être suivis à tout moment pour réduire le risque de transmission du virus (voir affiche en fin de règlement)
- Si un athlète ou accompagnateur ressent un quelconque symptôme de la COVID-19, il ne devra pas participer ou assister à l'épreuve. La dernière liste des symptômes peut être consultée sur le site Web du gouvernement. Les participants doivent suivre les directives du gouvernement et rester à la maison s'ils sont symptomatiques et / ou s'ils ont été en contact avec une personne symptomatique.
- En cas de malaise dans les 14 derniers jours précédant l'épreuve, les athlètes ne devront pas participer à l'épreuve. En effet, en raison de la longue période de confinement, il est possible que les athlètes ne présentent pas une condition physique suffisante pour participer à la manifestation. Chaque athlète doit en tenir compte.
- Le partage d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) est interdit (masque, gants, casque). Les bouteilles d'eau et les gobelets ne doivent pas être partagés.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition sur le site de l'épreuve pour permettre un lavage des mains régulier.
- Le marquage corporel des athlètes devra être réalisé par les athlètes eux-mêmes.

Port du masque

- En dehors des athlètes en course, le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site pour les athlètes, leurs accompagnateurs et le personnel d'organisation.
- Les athlètes jetteront leur masque juste avant le départ dans des poubelles prévues à cet effet.
- Un masque neuf sera remis aux athlètes à la fin de la course.
- Le parc à vélo sera élargi pour réduire la proximité des athlètes lors du dépôt ou de la récupération de leur vélo
- Un seul accompagnateur adulte par enfant licencié sera autorisé à accéder au site de la compétition
- Il est demandé aux clubs, de limiter autant que possible la présence d'accompagnateurs en privilégiant la présence sur place d'un représentant adulte du club pour accompagner leurs athlètes.

- Pour les inscriptions, un seul représentant du club sera chargé de récupérer les dossards des athlètes du club (pas de remise individuelle de dossard)
- A l'issue de sa course, chaque concurrent se verra remettre un sac individuel de ravitaillement fermé qu'il pourra consommer dans la zone dédiée à son club. Il n'y aura pas d'autres ravitaillements proposés.
- Des zones seront matérialisées et réservées aux spectateurs accompagnateurs, aux athlètes et à l'équipe d'organisation. Ceci afin de limiter au maximum le brassage des différents publics présents. Ces zones d'accès restreintes aux spectateurs, permettront aux concurrents de progresser en toute sécurité sur le parcours et d'avoir accès aux zones qui leurs sont réservées.
- Cette année, compte tenu des contraintes sanitaires il n'y aura pas de tombola, ni vente de boissons ou nourriture.
- Le départ des courses sera adapté suivant le nombre d'athlètes.
Si le nombre d'athlète d'une même course n'est pas trop important, les athlètes seront positionnés sur des points fixes espacés d'un mètre. Le départ sera commun à l'ensemble des athlètes de la course.
Si le nombre d'athlète d'une même course est trop important, le départ des courses fera l'objet de vagues successives (6 athlètes par vague) pour éviter des contacts trop rapprochés des athlètes au moment du départ.
Selon le mode départ retenu, il pourra y avoir quelques adaptations sur la programmation des courses dans la journée.
- Pour la partie cycliste du duathlon, les concurrents doivent maintenir un écart minimum de 10 mètres entre eux et ceux qui les précèdent.
- Les concurrents devront retirer eux-mêmes leurs puces de chronométrage et les placer dans des réceptacles prévus à cet effet, pour éviter tout contact avec les bénévoles de l'organisation.
- Lors de la remise des récompenses, les distanciations physiques devront être respectées.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée



Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres



Limitier au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

CW40304-001/2021 - 17 février 2021



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)